

Démarche : Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions
Organisme : Climat Air Energie

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche a pour objectif de permettre à tout usager (professionnel ou particulier) de faire une demande de dérogation locales dans une zone à faibles émissions (ZFE). Après son dépôt, la demande de dérogation sera traitée par la collectivité locale concernée.

Votre profil

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Particulier

Professionnel

ZFE concernée par la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Agglomération de Pau

Métropole du Grand Nancy

Agglomération Annemasse

Agglomération Grand Annecy

Vos coordonnées

Siret de la société SIRET	<input type="text"/>
------------------------------	----------------------

Dénomination	<input type="text"/>
--------------	----------------------

Forme juridique	<input type="text"/>
-----------------	----------------------

Nom de la société	<input type="text"/>
-------------------	----------------------

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions

Adresse postale

Commune

Numéro de téléphone portable ou fixe

Adresse Email

Informations sur le véhicule

Êtes vous le propriétaire du véhicule ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Immatriculation du véhicule

Case A du certificat d'immatriculation français.

Le numéro d'immatriculation doit être saisi à l'identique du certificat d'immatriculation (carte grise)

Nom du propriétaire

Case C1 du certificat d'immatriculation français

Date de première immatriculation

Case B du certificat d'immatriculation français

Le véhicule est-il immatriculé en France ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pays d'immatriculation

Type de carburant

Case P3 du certificat d'immatriculation français - les véhicules électriques n'ont pas besoin de dérogation locale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

ES : essence

GO : diesel (gazole)

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions

Catégorie du véhicule

Case J du certificat d'immatriculation français

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Deux-roues, tricycles et quadricycles à moteur (L1e, L2e, L3e, L4e, L5e, L6e ou L7e)
- Voitures (M1)
- Véhicules utilitaires légers (N1)
- Poids lourds, autobus et autocars (N2, N3, M2 ou M3)

Genre national

Case J1 du certificat d'immatriculation français

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- VP : Voitures particulières
- CTTE : Camionnettes (véhicules d'un PTAC inférieur ou égal à 3 500 kg autres que les tracteurs routiers)
- CL : Cyclomoteurs à deux roues ou cyclomoteurs non carrossés à trois roues
- CAM : Camions (véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes autres que les tracteurs routiers)
- MTL : Motocyclettes légères
- MTT1 : Motocyclettes dont la puissance maximale nette CE est inférieure ou égale à 25 kW avec un rapport puissance /poids ne dépasse pas 0,16 kW/kg
- MTT2 : Autres motocyclettes
- CYCL : Cyclomoteurs à trois roues
- VASP : Véhicules automoteur spécialisés
- QM : Quadricycles à moteur
- MAGA : Machines agricoles automotrices
- MIAR : Machines et instruments remorqués
- REA : Remorques agricoles
- REM : Remorques routières
- RESP : Remorques spécialisées
- RETC : Remorques pour transports combinés
- SRAT : Semi-remorques avant-train
- SREA : Semi-remorques agricoles
- SREM : Semi-remorques routières
- SRSP : Semi-remorques spécialisées
- SRTC : Semi-remorques pour transports combinés
- TCP : Transports en commun de personne
- TM : Tricycles à moteur
- TRA : Tracteurs agricoles

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions

TRR : Tracteurs routiers

Classement Crit'Air

La vignette Crit'Air doit être apposée sur le pare-brise.

Les véhicules ayant une vignette électrique, Crit'Air 1 ou Crit'Air 2 sont autorisés à circuler dans toutes les ZFE et ne sont donc pas concernés par les demandes de dérogations.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Crit'Air 3

Crit'Air 4

Crit'Air 5

Non classé

Je ne sais pas

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du certificat d'immatriculation (Carte Grise)

Informations sur la demande

Motif de la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Dérogation Locale

Pass ZFE

Dérogations Agglomération Grand Annecy (particulier)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

VASP ou VTSU

Véhicule de Collection

Véhicule roulant - de 2000Km/an

Véhicules utilisés dans le cadre d'accès aux services médicaux

VASP ou VTSU

Véhicules automoteurs spécialisés avec une des mentions suivantes sur le certificat d'immatriculation (rubrique J.1) : VASP ou VTSU

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

Copie des deux derniers contrôles techniques démontrant une utilisation inférieure à 2 000 km par an, ou pour les deux-roues motorisés, le dernier contrôle technique et un justificatif d'entretien antérieur.

Véhicules utilisés dans le cadre d'accès aux services médicaux

Véhicules utilisés dans le cadre d'accès aux services médicaux par des personnes justifiant

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions d'une affection de longue durée, ou pour les déplacements à un rendez-vous médical dûment justifié.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné.

Attestation médicale faisant état d'une affection longue durée rendant nécessaire un déplacement au sein de la ZFE-m ou document circonstancié attestant du rendez-vous justifiant le déplacement.

Véhicule de collection

Véhicules dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection » (rubrique Z sur le certificat d'immatriculation)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

Dérogations Agglomération Grand Annecy (professionnel)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

VASP ou VTSU

- Camionnettes/camions avec une des mentions suivantes sur le certificat d'immatriculation (rubrique J.3) : BEN AMO;BENNE;BETAIL;BETON;CIT EAU;FOREST;PTE ENG.
- Véhicules utilisés par les organisateurs, leurs partenaires et prestataires dans le cadre d'évènements ou de manifestations de voie publique
- Véhicules des commerçants ambulants non sédentaires et véhicules des producteurs de denrées alimentaires
- Véhicules utilitaires ou camions affectés à la distribution des denrées en circuit de proximité
- Véhicules professionnels dont le remplacement est prévu
- Véhicules des associations de sécurité civile,
- Véhicules des entreprises du bassin de mobilité
- Convois exceptionnels
- Véhicule roulant - de 2000 KM/an

Camionnettes/camions avec une des mentions suivantes

Camionnettes/camions avec une des mentions suivantes sur le certificat d'immatriculation (rubrique J.3) :

- o BEN AMO (CAM BEN AMO / CTTEBEN AMO) ;
- o BENNE (CAM BENNE / CTTEBENNE) ;
- o BETAIL (CAM BETAIL / CTTE BETAIL) ;
- o BETON (CAM BETON / CTTEBETON) ;
- o CIT EAU (CAM CIT EAU / CTTE CITEAU) ;
- o FOREST (CAM FOREST) ;
- o PTE ENG (CAM PTE ENG).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions VASP ou VTSU

Véhicules automoteurs spécialisés avec une des mentions suivantes sur le certificat d'immatriculation (rubrique J.1) : VASP ou VTSU

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

Explication

Véhicules utilisés par les organisateurs, leurs partenaires et prestataires dans le cadre d'évènements ou de manifestations de voie publique, de type festif, économique, ou culturel, dont le transport d'animaux vivants, pour se rendre à ces évènements et manifestations

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

Autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public.

Véhicules des commerçants ambulants non sédentaires et véhicules des producteurs de denrées alimentaires

Véhicules des commerçants ambulants non sédentaires et véhicules des producteurs de denrées alimentaires venant livrer leur production ou approvisionner les marchés à l'intérieur du périmètre de la ZFE-m

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

- Pour les commerçants non sédentaires : carte de commerçant non sédentaire en cours de validité ou autorisation valide

- Pour les producteurs de denrées alimentaires : attestation d'affiliation à la MSA

Véhicules utilitaires ou camions affectés à la distribution des denrées en circuit de proximité

Véhicules utilitaires ou camions affectés à la distribution des denrées en circuit de proximité dont la production et la distribution s'effectuent localement, c'est-à-dire à une distance maximale de 50 km du centre-ville d'Annecy

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

- Attestation d'affiliation à la MSA

- Justificatif du lieu du siège social situé dans un rayon de 50km du centre-ville d'Annecy

Véhicules professionnels dont le remplacement est prévu

Véhicules professionnels dont le remplacement est prévu par un véhicule autorisé dans la ZFE-m

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

- Bon de commande de moins de 18 mois signé au nom du titulaire de l'ancien véhicule, pour un véhicule autorisé à circuler, précisant la date de livraison. Un bon de commande mis à jour de moins de 6 mois sera demandé en cas de demande de prolongation

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions

Véhicules des associations de sécurité civile

Véhicules des associations de sécurité civile, des associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général, et des associations et entreprises disposant de l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (« ESUS »)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné au nom de l'association
- Attestation d'activité

Véhicules des entreprises du bassin de mobilité

Véhicules des entreprises du bassin de mobilité Annecy Haute Savoie en difficulté économique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule au nom de l'entreprise
- Copie de la publication de l'ouverture du plan de sauvegarde au BODACC au journal d'annonce légale, ou copie de l'arrêté de plan de sauvegarde, ou copie de la constatation du tribunal de la cessation de paiement, ou copie de la décision du tribunal de redressement ou de liquidation

Convois exceptionnels

Convois exceptionnels au départ ou à destination du périmètre de la ZFE-m

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné
- Autorisation préfectorale

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

Copie des deux derniers contrôles techniques démontrant une utilisation inférieure à 2 000 km par an ou pour les deux-roues motorisés le dernier contrôle technique et un justificatif d'entretien antérieur

Dérogations Agglomération de Pau (particulier)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1° Petit rouleur

2° Véhicules de collection

Petit rouleur

Véhicule considéré comme "petit rouleur" pour les propriétaires de véhicules parcourant moins de 10 000 km par an.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

- Attestation d'assurance "petit rouleur"
- ou
- copie des deux derniers contrôles techniques (un seul pour les deux roues motorisées).

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions
Véhicule de collection
Aux véhicules dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection », afin de faciliter la préservation du patrimoine roulant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné portant la mention "collection".

Dérogations Agglomération de Pau (professionnel)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1° Producteurs et commerçants ambulants non sédentaires
 2° Véhicule avec aménagement spécifique ayant une autorisation d'occupation du domaine public
 3° Véhicules et engins de chantiers
 4° Associations de sécurité civile
 5° Convocation pour le contrôle du véhicule
 6° Convois exceptionnels
 7° VASP
 8° Petit Rouleur

Petit Rouleur

Véhicule considéré comme "petit rouleur" pour les propriétaires de véhicules parcourant moins de 10 000 km par an.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

justificatif

- Attestation d'assurance "petit rouleur"

ou

- copie des deux derniers contrôles techniques (un seul pour les deux roues motorisées).

Producteurs et commerçants ambulants non sédentaires

Véhicules des producteurs et commerçants ambulants non sédentaires de denrées alimentaires (y compris circuit court) venant livrer leur production ou approvisionner des marchés au sein de la ZFE-m.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

- Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location, Copie de la carte de commerçant non sédentaire en cours de validité.

Véhicule avec aménagement spécifique ayant une autorisation d'occupation du domaine public

Véhicule avec aménagement spécifique ayant une autorisation d'occupation du domaine public (fromagerie, boucherie, food-truck, camion pizzas...).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Pièce(s) justificative(s) demandée(s) : Autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public délivrée par la commune et en cours de validité, Extrait Kbis de la société exploitant le véhicule ou contrat de location, dans le cas d'un véhicule de location.

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions

Véhicules et engins de chantiers

Véhicules de chantier spécifiques (camion-grue, camion porte-engin...), engins de chantier à haute technicité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné avec les mentions spécifiques CIT, CAR.

Associations de sécurité civile

Véhicules affectés aux associations agréées de sécurité civile.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Justificatif du statut de l'association et de ses missions en matière de sécurité civile.

Convocation pour le contrôle du véhicule

Véhicules dont le propriétaire est convoqué par un service de l'État pour le contrôle de son véhicule.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

justificatif

Convocation des services de l'Etat.

Convois exceptionnels

Convois exceptionnels au départ, à destination ou traversant la ZFE-m.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Autorisation préalable ou récépissé de déclaration préalable, au sens de l'article R.433-1 du Code de la route.

VASP

Véhicules automoteurs spécialisés, mention "VASP" (véhicule automoteur spécialement aménagé pour le transport de personne) sur le certificat d'immatriculation, afin de permettre un renouvellement progressif de la flotte spécialisée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

justificatif

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné portant la mention "VASP", Justificatif du kilométrage annuel du véhicule (deux derniers contrôles technique).

Pass ZFE de l'agglomération de Pau

Véhicule sans distinction de vignette Crit'Air ayant un besoin de circuler inférieur ou égal à 52 jours par année civile – mise en place d'un Pass ZFE 52 jours.

Dérogations Métropole du Grand Nancy (particulier)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1° Véhicules dans le cadre d'accès aux services médicaux
- 2° Véhicules dont le remplacement est prévu
- 3° Véhicules de collection

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions

4° VUL ou camionnettes

Véhicules dans le cadre d'accès aux services médicaux

Aux véhicules utilisés dans le cadre d'accès aux services médicaux par des personnes justifiant d'une affection de longue durée, afin de garantir l'accès aux soins.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

-Attestation médicale faisant état d'une affection longue durée rendant nécessaire un déplacement au sein de la ZFE-m
OU document circonstancié attestant de rendez-vous justifiant le déplacement.

Véhicules dont le remplacement est prévu

Aux véhicules dont le remplacement est prévu par un véhicule autorisé dans la ZFE-m, dont l'acquisition (achat ou location longue durée) a été effectuée et dont une date prévisionnelle de livraison est annoncée sur le bon de commande, afin de prendre en compte les délais de fabrication ou de mise à disposition des véhicules et la démarche engagée par l'utilisateur du véhicule.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

-Bon de commande signé au nom du titulaire de l'ancien véhicule, pour un véhicule autorisé à circuler, précisant la date de livraison

Véhicules de collection

Aux véhicules dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection », afin de faciliter la préservation du patrimoine roulant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

VUL ou Camionnettes

Aux véhicules utilitaires légers ou camionnettes (véhicules de catégorie N1 au sens de l'article R311-1 du code de la route) possédés par des particuliers, jusqu'au 31 décembre 2027, afin de limiter les restrictions de circulation aux véhicules possédés par des professionnels jusqu'au 1er janvier 2028.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

VUL ou Camionnettes

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

-Attestation sur l'honneur que le véhicule concerné est utilisé pour un usage personnel

Dérogations Métropole du Grand Nancy (professionnel)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1° Aux véhicules de services autonomie à domicile

2° Aux véhicules affectés aux associations de sécurité civile

3° Aux véhicules des commerçants ambulants non sédentaires titulaires d'une carte de commerçant non-sédentaire

4° Aux véhicules affectés à la distribution des denrées en circuit court

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions

- 5° Aux véhicules utilisés dans le cadre d'événements ou de manifestations de type festif, économique, sportif ou culturel
- 6° Aux véhicules des entreprises en procédure de sauvegarde ou en situation de cessation de paiement
- 7° Aux véhicules dont le remplacement est prévu par un véhicule autorisé dans la ZFE-m
- 8° Aux véhicules suivants : camions-citernes portant mention CIT et CARB sur la carte grise, véhicules frigorifiques (FG TD), bétonnières (CAM BETON), camions benne (CAM BENNE), camionnettes benne (CTTE BENNE), camions benne amovible (CAM BEN AMO), camionnettes benne amovible (CTTE BEN AMO), camions porte-engins (CAM PTE ENG), camionnettes porte-engins (CTTE PTE ENG), camions citerne eau (CAM CIT EAU), camionnettes citerne eau (CTTE CIT EAU), afin de permettre un renouvellement progressif de la flotte
- 9° Aux convois exceptionnels
- 10° Aux véhicules automoteurs spécialisés
- 11° Aux véhicules spécialisés affectés au transport de marchandises dangereuses
- 12° Aux véhicules immatriculés WW et Wgarage

Aux véhicules utilisés par les services autonomie à domicile (SAD)

Aux véhicules utilisés par les services autonomie à domicile (SAD) autorisés – ex SAAD, SSIAD et SPASAD1, pour l'exercice de leur fonction; Services d'aide et d'accompagnement à domicile, services de soins infirmiers à domicile, services polyvalents d'aide et de soins à domicile.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

-Document justifiant de la réalisation de procédures d'essais

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule au nom du professionnel ou de son employeur

-Carte professionnelle OU attestation de l'employeur justifiant la mission

Aux véhicules affectés aux associations de sécurité civile

Aux véhicules affectés aux associations de sécurité civile, dans le cadre de leurs missions, au sens de l'article L725-3 du code de la sécurité intérieure ainsi qu'aux véhicules des associations et entreprises disposant de l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale) ou dont les statuts précisent le lien avec l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation précaire ou difficile, afin de garantir l'action de ces associations.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule au nom de l'association

-Statuts de l'association mentionnant l'activité ou décret du journal officiel mentionnant la reconnaissance de sécurité civile OU la reconnaissance d'utilité publique

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions
Aux véhicules des commerçants ambulants non sédentaires titulaires d'une carte de commerçant non-sédentaire
Aux véhicules des commerçants ambulants non sédentaires titulaires d'une carte de commerçant non-sédentaire en cours de validité ou d'une autorisation valide délivrée par l'autorité compétente, les véhicules des producteurs de denrées alimentaires venant livrer leur production ou approvisionner des marchés à l'intérieur du périmètre de la ZFE-m, afin de ne pas limiter le commerce local de denrées alimentaires nécessitant des véhicules adaptés.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné
- Pour les commerçants non-sédentaires : copie de la carte de commerçant non sédentaire en cours de validité ou autorisation valide
- Pour les producteurs de denrées alimentaires : attestation d'affiliation à la MSA ET autorisation d'approvisionnement des marchés délivré par une commune du Grand Nancy

Aux véhicules affectés à la distribution des denrées en circuit court

Aux véhicules des commerçants ambulants non sédentaires titulaires d'une carte de commerçant non-sédentaire en cours de validité ou d'une autorisation valide délivrée par l'autorité compétente, les véhicules des producteurs de denrées alimentaires venant livrer leur production ou approvisionner des marchés à l'intérieur du périmètre de la ZFE-m, afin de ne pas limiter le commerce local de denrées alimentaires nécessitant des véhicules adaptés.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné
- Attestation d'affiliation à la MSA
- Preuve de distribution en circuit court (factures ou bons de commandes, ou attestation sur l'honneur précisant les coordonnées des clients livrés en circuit court)

Aux véhicules utilisés dans le cadre d'événements ou de manifestations de type festif, économique, sportif ou culturel

Aux véhicules utilisés dans le cadre d'événements ou de manifestations de type festif, économique, sportif ou culturel, faisant l'objet d'une autorisation d'utilisation du domaine public et ce pour la durée de l'événement, à l'exclusion des véhicules personnels des organisateurs et des participants, afin de ne pas limiter l'organisation d'événements.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné
- Autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public

Aux véhicules des entreprises en procédure de sauvegarde ou en situation de cessation de paiement

Aux véhicules des entreprises en procédure de sauvegarde ou en situation de cessation de paiement et faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire en application de l'article L.6311 du code du commerce, afin de ne pas pénaliser l'activité de ces entreprises.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule au nom de l'entreprise
- Copie de la publication de l'ouverture du plan de sauvegarde au BODACC au journal d'annonce légale OU copie de l'arrêté de plan de sauvegarde OU copie de la constatation du tribunal de la cessation de paiement OU copie de la décision du tribunal de redressement ou de liquidation

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions

Aux véhicules dont le remplacement est prévu par un véhicule autorisé dans la ZFE-m

Aux véhicules dont le remplacement est prévu par un véhicule autorisé dans la ZFE-m, dont l'acquisition (achat ou location longue durée) a été effectuée et dont une date prévisionnelle de livraison est annoncée sur le bon de commande, afin de prendre en compte les délais de fabrication ou de mise à disposition des véhicules et la démarche engagée par l'utilisateur du véhicule.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

-Bon de commande signé au nom du titulaire de l'ancien véhicule, pour un véhicule autorisé à circuler, précisant la date de livraison

Aux véhicules suivants

Aux véhicules suivants : camions-citernes portant mention CIT et CARB sur la carte grise, véhicules frigorifiques (FG TD), bétonnières (CAM BETON), camions benne (CAM BENNE), camionnettes benne (CTTE BENNE), camions benne amovible (CAM BEN AMO), camionnettes benne amovible (CTTE BEN AMO), camions porte-engins (CAM PTE ENG), camionnettes porte-engins (CTTE PTE ENG), camions citerne eau (CAM CIT EAU), camionnettes citerne eau (CTTE CIT EAU), afin de permettre un renouvellement progressif de la flotte.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

Aux convois exceptionnels

Aux convois exceptionnels au sens de l'article R433-1 du code de la route munis d'une autorisation préfectorale, afin de prendre en compte les besoins et modalités spécifiques pour ces convois.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

-Autorisation préfectorale

Aux véhicules automoteurs spécialisés

tels que définis à l'annexe 5 de l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules portant la mention « VASP » (véhicule automoteur spécialement aménagé) ou « VTSU » (véhicule transformé sortie d'usine) sur le certificat d'immatriculation, aux laveuses et balayeuses, afin de permettre un renouvellement progressif de la flotte spécialisée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

-Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné

Aux véhicules spécialisés affectés au transport de marchandises dangereuses

Aux véhicules spécialisés affectés au transport de marchandises dangereuses, afin de prendre en compte les spécificités liées à ce type de marchandises et pour limiter le

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions trajet.

Aux véhicules immatriculés WW et Wgarage

Aux véhicules immatriculés WW et Wgarage faisant l'objet de procédures d'essais, afin de permettre les essais dans le cadre de travaux d'adaptation sur les véhicules.

Dérogations Agglomération Annemasse (particulier)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Véhicules de collections

Véhicules de collections

Aux véhicules de collection de plus de 30 ans, dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection », afin de faciliter la préservation du patrimoine roulant

Dérogations Agglomération Annemasse (professionnel)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- VASP
- Véhicules et engins de chantiers
- Véhicules évènements
- Producteurs et commerçants ambulants non sédentaires
- Circuit court
- Associations de sécurité civile
- Convois exceptionnels
- Véhicules de collections

VASP

-Les véhicules automoteurs spécialisés, tels que définis à l'annexe 5 de l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules portant la mention « VASP » (Véhicule Automoteur Spécialement aménagé) ou VTSU (Véhicule transformé en sortie d'usine) sur le certificat d'immatriculation

Véhicules et engins de chantiers

Les camionnettes ou camions ou tracteurs routiers ou semi-remorques routières portant les mentions spécifiques suivantes sur la carte grise : Agricole ; BEN CERE ; BETON ; CIT ALIM; CIT ALTD ; CIT BETA ; CIT CHIM ; CIT EAU ; CIT GAZ; CIT PULV ; IT VID ; FG TD ; FOREST.

Véhicules évènements

-Aux véhicules utilisés par les organisateurs, leurs partenaires et prestataires dans le cadre d'évènements ou de manifestations de voie publique, de type festif, économique, ou culturel, dont le transport d'animaux vivants, pour se rendre à ces évènements et manifestations, afin de ne pas limiter l'organisation d'événements ;

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif

Autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public

Date de l'événement

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions

Producteurs et commerçants ambulants non sédentaires

Aux véhicules des commerçants ambulants non sédentaires titulaires d'une carte de commerçant non sédentaire en cours de validité ou d'une autorisation valide délivrée par l'autorité compétente, et aux véhicules des producteurs de denrées alimentaires venant livrer leur production ou approvisionner les marchés à l'intérieur du périmètre de la ZFE-m, afin de ne pas limiter le commerce local de denrées alimentaires nécessitant des véhicules adaptés ;

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Carte de commerçant non sédentaire en cours de validité ou autorisation valide.

Circuit court

-Aux véhicules utilitaires et camions affectés à la distribution des denrées en circuit court dont la production et la distribution s'effectuent localement et munis d'une autorisation délivrée par l'autorité compétente, afin de ne pas limiter le commerce local de denrées alimentaires et d'encourager l'alimentation responsable.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Attestation d'affiliation à la MSA

Justificatif du lieu du siège social devant se situer dans un rayon de 30 km du centre-ville

Associations de sécurité civile

Aux véhicules affectés aux associations de sécurité civile, dans le cadre de leurs missions, au sens de l'article L.725-3 du Code de la sécurité intérieure, aux véhicules des associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général, ainsi qu'aux véhicules des associations et entreprises disposant de l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), afin de garantir l'action de ces structures

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Attestation d'activité

Convois exceptionnels

Aux convois exceptionnels au départ ou à destination du périmètre de la ZFE-m au sens de l'article R.433-1 du Code de la route, munis d'une autorisation préfectorale, afin de prendre en compte les besoins et modalités spécifiques pour ces convois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Autorisation préfectorale

Véhicules de Collections

Aux véhicules de collection de plus de 30 ans, dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection », afin de faciliter la préservation du patrimoine roulant

Non Disponible

L'agglomération Annemasse ne permet pas de demander de PASS ZFE.

Demande de dérogation locale pour une Zone à faibles émissions
Non Disponible
L'agglomération Grand Annecy ne permet pas de demander de PASS ZFE.

Date du Pass

Remplissage obligatoire uniquement dans le cadre d'une demande de pass ZFE